

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

ET DES RELÉGABLES

DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

N^{os}
des tableaux.

- I. — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1900.
 - I bis. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.
 - II. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1900, suivant la juridiction et la pénalité.
 - III. — Nature des faits ayant motivé la condamnation.
 - IV. — Répartition par département.
 - V. — Condamnés étrangers.
 - VI. — Répartition suivant l'âge.
 - VII. — — — l'état civil.
 - VIII. — — — la religion.
 - IX. — Professions exercées avant l'entrée.
 - X. — Antécédents judiciaires.
 - XI. — Parts attribuées sur le produit du travail.
 - XII. — État de l'instruction.
 - XIII. — Grâces. — Commutations et réductions de peine.
 - XIV. — État disciplinaire.
 - XV. — Mouvement de l'infirmerie.
 - XVI. — Maladies.
 - XVII. — Décès.
 - XVIII. — Aliénés. — Épileptiques. — Suicides.
 - XIX. — Industries exploitées.
 - XX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
 - XXI. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
 - XXII. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1900.
 - XXIII. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.
 - XXIV. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.
-

TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, suivant les départements et les possessions françaises où ils ont été condamnés.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE
Ain	»	Report	42
Aisne	3	Marne (Haute-)	»
Allier	1	Mayenne	»
Alpes (Basses-)	»	Meurthe-et-Moselle	1
Alpes (Hautes-)	»	Meuse	»
Alpes-Maritimes	2	Morbihan	»
Ardèche	»	Nièvre	»
Ardennes	1	Nord	1
Ariège	»	Oise	»
Aube	»	Orne	2
Aude	»	Pas-de-Calais	»
Aveyron	1	Puy-de-Dôme	1
Bouches-du-Rhône	1	Pyrénées (Basses-)	1
Calvados	5	Pyrénées (Hautes-)	»
Cantal	»	Pyrénées-Orientales	1
Charente	»	Rhin (Haut-)	»
Charente-Inférieure	2	Rhône	3
Cher	»	Saône (Haute-)	2
Corrèze	»	Saône-et-Loire	1
Corse	»	Sarthe	1
Côte-d'Or	4	Savoie	1
Côtes-du-Nord	»	Savoie (Haute-)	»
Creuse	»	Seine	12
Dordogne	»	Seine-Inférieure	4
Doubs	»	Seine-et-Marne	»
Drôme	»	Seine-et-Oise	3
Eure	1	Sèvres (Deux-)	»
Eure-et-Loir	2	Somme	1
Finistère	»	Tarn	»
Gard	»	Tarn-et-Garonne	»
Garonne (Haute-)	»	Var	2
Gers	»	Vaucluse	1
Gironde	4	Vendée	»
Hérault	1	Vienne	»
Ille-et-Vilaine	»	Vienne (Haute-)	»
Indre	»	Vosges	»
Indre-et-Loire	2	Yonne	»
Isère	1	Algérie { Département d'Alger	»
Jura	»	— de Constantine	»
Landes	»	— d'Oran	»
Loire	»	Colonies françaises	2
Loire (Haute-)	»	Armées en campagne	»
Loire-Inférieure	4	En mer	»
Loiret	»	Tribunaux consulaires dans les Echelles du Levant	»
Lot	»	Principauté de Monaco	»
Lot-et-Garonne	2	République d'Andorre	1
Loir-et-Cher	»		
Lozère	»		
Maine-et-Loire	»		
Manche	2		
Marne	3		
<i>A reporter</i>	42	TOTAL	83

TABLEAU N° V. — Répartition par nationalité des étrangers détenus au 31 décembre 1900.

DÉSIGNATION DE LA NATIONALITÉ DES CONDAMNÉS	Travaux forcés.	Relégables.	DÉSIGNATION DE LA NATIONALITÉ DES CONDAMNÉS	Travaux forcés.	Relégables.
Allemagne	»	»	<i>Report</i>	4	»
Angleterre	»	»	Portugal	»	»
Autriche	»	»	République d'Andorre	1	»
Belgique	»	»	Russie	»	»
Danemark	»	»	Suède et Norvège	»	»
Espagne	»	»	Suisse	»	»
Etats-Unis d'Amérique	»	»	Tunisie	»	»
Grèce	»	»	Turquie	»	»
Italie	4	»	Autres pays	»	»
Maroc	»	»			
Mexique	»	»	TOTAUX	5	»
Pays-Bas	»	»			
<i>A reporter</i>	4	»			5

TABLEAU N° VI. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, suivant l'âge.

De 16 à 20 ans.		De 21 à 25 ans.		De 26 à 30 ans.		De 31 à 40 ans.		De 41 à 50 ans.		De 51 à 60 ans.		TOTAUX	
Travaux forcés.	Relégables.												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
24	»	14	»	15	1	22	»	5	»	2	»	82	1
												83	

TABLEAU N° VII. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, suivant l'état civil.

CÉLIBATAIRES ET VEUFs				MARIÉS				TOTAUX	
AVEC ENFANTS		SANS ENFANTS		AVEC ENFANTS		SANS ENFANTS		Travaux forcés.	Relégables.
Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
5	»	63	»	11	1	3	»	82	1
83									

TABLEAU N° VIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, suivant la religion.

CATHOLIQUES	PROTESTANTS	ISRAÉLITES	MAHOMÉTANS	AYANT DÉCLARÉ n'appartenir à aucun culte.	TOTAL
1	2	3	4	5	6
74	8	1	»	»	83

TABLEAU N° IX. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, suivant les professions et métiers exercés au moment du jugement.

PROFESSIONS ET MÉTIERS	TRAVAUX FORCÉS	RELÉGABLES	TOTAL par catégorie et profession.
1	2	3	4
§ 1er.			
Propriétaires, Rentiers.....	»	»	»
§ 2. — PROFESSIONS LIBÉRALES			
Agents d'affaires, d'assurances, de remplacements, écrivains publics.....	»	»	»
Avocats, Officiers ministériels, Clercs.....	»	»	»
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes dramatiques.....	»	»	»
Dentistes, Herboristes, Chimistes.....	»	»	»
Dessinateurs, Géomètres, Photographes, Modeleurs.....	»	»	»
Ecclésiastiques, Religieux.....	»	»	»
Etudiants.....	»	»	»
Hommes de lettres.....	»	»	»
Instituteurs, Professeurs.....	»	»	»
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires, Sages-Femmes.....	»	»	»
§ 3.			
Employés des services publics.....	»	»	»
Employés de commerce, d'industrie et de fabrique.....	4	»	4
§ 4. — COMMERÇANTS, FABRICANTS			
Anbergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs.....	»	»	»
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers.....	»	»	»
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises, Banquiers.....	»	»	»
§ 5. — PROFESSIONS ALIMENTAIRES			
Bouchers, Charcutiers.....	1	»	1
Boulangers, Pâtisseries, Vermicelliers, Meuniers.....	3	»	3
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs.....	1	»	1
§ 6. — OUVRIERS D'ATELIERS ET DE FABRIQUES			
Blanchisseurs, Repasseurs.....	»	»	»
Bonnetiers, Passementiers, Tullistes, Dentelliers, Gantiers, Fleuristes.....	»	»	»
Boutonniers, Peigniers, Brassiers, Vanniers.....	»	»	»
Cordonniers, Chaussonniers, Piqueurs, Claqueurs, Casquetiers.....	1	»	1
Fouleurs, Teinturiers, Dégraisseurs, Savonniers, Papeteriers.....	»	»	»
Relieurs, Brocheurs, Découpeurs en carton.....	2	»	2
Selliers, Bourrelliers.....	»	»	»
Tailleurs, Couturiers, Lingers, Modistes.....	2	»	2
Tanneurs, Tisseurs, Fileurs, Apprêteurs, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints.....	2	»	2
Typographes, Lithographes, Graveurs.....	»	»	»
§ 7. — INDUSTRIES DU BATIMENT ET DU MOBILIER			
Bijoutiers, Argentiers, Doreurs, Ciseleurs, Émailleurs, Horlogers.....	2	»	2
Carriers, Mineurs, Briquetiers, Chauffourniers, Tulliers.....	1	»	1
Charpentiers, Scieurs de long.....	»	»	»
Forgerons, Serruriers, Maréchaux ferrants, Chauffeurs, Mécaniciens, Plombiers.....	10	»	10
Tréfileurs, Cloutiers, Taillandiers.....	»	»	»
Ferblantiers, Armuriers, Tailleurs de limes, Chaudronniers.....	»	»	»
Maçons, Tailleurs de pierres, Pavés, Plâtriers, Plafonneurs, Fumistes.....	»	»	»
Menusiers, Ebénistes, Tapissiers, Tourneurs en bois, Charrons, Sabotiers.....	4	»	4
Layetiers, Cadriers.....	»	»	»
Peintres en bâtiments, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvresseurs.....	3	»	3
§ 8. — PROFESSIONS AGRICOLES, JOURNALIÈRES, ETC.			
Bateliers, Mariniers, Pêcheurs.....	»	»	»
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers.....	»	»	»
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails.....	»	»	»
Charretiers, Chargeurs, Camionneurs, Cochers, Conducteurs, Postillons, Rouliers, Palefreniers, Voituriers.....	»	»	»
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Jardiniers, Pépiniéristes, Laboureurs, Métayers.....	11	»	11
Vignerons, Domestiques de ferme.....	5	»	5
Domestiques de ville, Portiers.....	21	»	21
Équarisseurs, Vidangeurs, Fossoyeurs, Journaliers, Manceuvres, Terrassiers.....	»	»	»
§ 9. — PROFESSIONS NOMADES			
Colporteurs, Marchands ambulants, Ravaudeurs, Brocanteurs.....	2	»	2
Salimbanques, Bateleurs, Chanteurs ambulants, Étameurs, Rémouleurs, Ramoneurs.....	»	»	»
§ 10.			
Militaires et Marins.....	3	»	3
§ 11.			
Vagabonds, Mendiants.....	1	»	1
§ 12.			
A la charge de leurs familles, sans métiers ni professions.....	3	1	4
TOTAUX.....	82	1	83

TABLEAU N° X. — État, par catégorie pénale, des récidivistes, d'après le nombre des condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. — Nombre des individus non légalement récidivistes qui, antérieurement, avaient subi des condamnations à un an et au-dessous, ou avaient été enfermés comme jeunes détenus dans les colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle.

CATÉGORIES	CONDAMNÉS AYANT ENCOURU LA RELÉGATION (art. 4 de la loi du 27 mai 1885).						RÉCIDIVISTES PROPREMENT DITS (art. 56, 57 et 58 du Code pénal) ayant été condamnés antérieurement.					INDIVIDUS non légalement récidivistes condamnés antérieurement.				INDIVIDUS ayant été détenus dans des établissements d'éducation correct.		Nombre total des individus pourvus d'antécédents judiciaires.	Soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de la peine qu'ils subissent.		
	§ 1.	§ 2.	§ 3.	§ 4.	Recidivistes.	Non Recidivistes.	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois.	Plus de quatre fois.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	TOTAL	Déjà compris dans des groupes précédents.			Sans autres antécédents.	
PÉNALES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Travaux forcés.....	»	4	2	6	8	4	10	1	»	1	»	»	12	9	1	17	27	3	5	56	30
Relégables.....	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»

TABLEAU N° XI. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.

CATÉGORIES PÉNALES.	CONDAMNÉS RECEVANT						TOTAUX	TOTAL GÉNÉRAL
	1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Travaux forcés.....	6	14	62	»	»	»	82	83
Relégables.....	»	»	»	»	»	1	1	

TABLEAU N° XII. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, sous le rapport de l'instruction.

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL
ILLETTRÉS	SACHANT LIRE	SACHANT LIRE et écrire.	SACHANT LIRE, écrire et calculer.	POSSÉDANT l'instruction primaire complète.	POSSÉDANT une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	
1	2	3	4	5	6	7
14	»	64	5	»	»	83

TABLEAU N° XIII. — Renseignements relatifs aux

CATÉGORIES PÉNALES	REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE		
		des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en détention et emprisonne- ment.	TOTAL	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Travaux forcés.....	»	»	14	3	17	»	»	»
Relégués.....	»	»	»	»	»	»	»	»
					17			

Nota. — La remise de la relégation faite à un relégué sera comptée comme une remise totale de la peine.

TABLEAU N° XIV. — Renseignements

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES par les tribunaux pendant la détention.					NATURE DES INFRACTIONS												
	Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	Vols.	VOIES DE FAIT	Autres	TOTAL des colonnes 7 à 18.									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Travaux forcés.	»	»	»	»	»	3	»	1	85	3	2	380	6	12	215	22	»	729
Relégués.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	4
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	3	»	1	85	3	2	380	6	12	219	22	»	733
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	»					733												

TABLEAU N° XV. — Mouvement de

EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1899.	ENTRÉES EN 1900.	TOTAL	SORTIES	
			TRANSFÉRÉS dans des établissements hospitaliers ou au quartier d'aliénés de Gaillon.	GUÉRIS
1	2	3	4	5
12	293	305	»	294

grâces, commutations de peines et récompenses.

LA PEINE	TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINE			RÉCOMPENSES			OBSERVATIONS	
	de cinq ans et plus.	TOTAL	sur la proposition de l'Adminis- tration.	sur demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	DIXIÈMES supplémen- taires.		VERSEMENTS permanents.
10	11	12	13	14	15	16	17	18
8	8	»	25	25	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
	8			25				

sur l'état disciplinaire.

CATÉGORIES PÉNALES	PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS				JOURNÉES de cellule.			JOURNÉES de privations alimentaires		ÉVASIONS pendant l'année.					
	Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Réprimande.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	TOTAL	Prévention, punition ou consignation.	Séquestration.	Observation et isolement.	Journées de salle de discipline.	A titre de punition principale.	A titre d'accessoire d'une autre punition.	Tentées.	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.
1	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
Travaux forcés.	127	»	341	76	»	66	»	118	728	126	63	39	65	293	1.463	»	»	»	1.401	»	»	»	»
Relégués.....	4	»	1	»	»	»	»	»	5	4	»	»	»	4	11	»	»	»	3	»	»	»	»
TOTAUX.....	131	»	342	76	»	66	»	118	733	130	63	39	65	297	1.474	»	»	»	1.404	»	»	»	»
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	733								297				1.474			1.404							

l'infirmerie, pendant l'année 1900.

PENDANT L'ANNÉE			EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1900.	JOURNÉES D'INFIRMERIE
LIBÉRÉS	DÉCÉDÉS	TOTAL		
6	7	8	9	10
»	5	200	6	4.400

TABEAU N° XVIII. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides.

CATÉGORIES	NOMBRE au 31 décembre 1899.		CAS CONSTATÉS pendant l'année 1900.		TOTAL	SORTIES		RESTE au 31 décembre 1900.		NOMBRE DE SUICIDES											
	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés		Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés	TENTÉS	ACCOMPLIS			23							
PÉNALES	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés	au moyen d'ins-truments tranchants.	par suspension ou strangulation.	au moyen d'ins-truments tranchants.	par suspension ou strangulation.	par d'autres moyens.	22					
	1	2	3	4	5	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Relégués	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

TABEAU N° XIX. — Industries exploitées. — Nombre des journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1900. — Produit de la main-d'œuvre. — Produits par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.			NOMBRE des travailleurs au 31 décembre 1900.			Produit net.	Gratifications.	TOTAL des colonnes 9 et 10.	PRODUITS par journée de travail.			
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL.	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL.				D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
Service général...	8.982	29	»	29	20	»	20	8.145 50	23 50	8.169 »	0 90 69	0 00 26	0 90 95	
Travaux industriels.	Chaussons ..	14.135	43	3	46	17	»	17	4.774 47	86 12	4.860 59	0 33 78	0 00 61	0 34 39
		Cordonnerie.	139	1	»	1	»	»	158 46	6 75	165 21	1 14 00	0 04 86	0 18 86
		Effilochage .	22.625	74	»	74	39	»	39	2.958 52	49 95	2.978 47	0 13 08	0 00 09
TOTAUX	36.899	118	3	121	56	»	56	7.891 45	112 82	8.004 27	0 21 39	0 00 31	0 21 69	
TOTAUX GÉNÉRAUX	45.881	146	3	149	76	»	76	16.036 95	136 32	16.173 27	0 34 96	0 00 30	0 35 25	

TABEAU N° XX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre pendant l'année 1900.

MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL GRATIFICATIONS COMPRISES			PRODUIT MOYEN PAR JOURNÉE DE DÉTENTION		
PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor	
Disponible.	Réserve.	TOTAL	Disponible.	Réserve.	TOTAL
1	2	3	4	5	6
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
4.404 48	»	11.769 09	»	»	16.173 27
			7	8	
			fr. c.	fr. c.	
			0 06 00	»	0 46 04
			9	10	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			11	12	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			12	13	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			13	14	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			14	15	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			15	16	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			16	17	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			17	18	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			18	19	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			19	20	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			20	21	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			21	22	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			22	23	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			23	24	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			24	25	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			25	26	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			26	27	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			27	28	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			28	29	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			29	30	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			30	31	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			31	32	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			32	33	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			33	34	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			34	35	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			35	36	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			36	37	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			37	38	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			38	39	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			39	40	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			40	41	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			41	42	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			42	43	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			43	44	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			44	45	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			45	46	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			46	47	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			47	48	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			48	49	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			49	50	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			50	51	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			51	52	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			52	53	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			53	54	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			54	55	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			55	56	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			56	57	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			57	58	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			58	59	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			59	60	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			60	61	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			61	62	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			62	63	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			63	64	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			64	65	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			65	66	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			66	67	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			67	68	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			68	69	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			69	70	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			70	71	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			71	72	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			72	73	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			73	74	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			74	75	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			75	76	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			76	77	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			77	78	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			78	79	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			79	80	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			80	81	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			81	82	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			82	83	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			83	84	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			84	85	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			85	86	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			86	87	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			87	88	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			88	89	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			89	90	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			90	91	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			91	92	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			92	93	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			93	94	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			94	95	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			95	96	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			96	97	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			97	98	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			98	99	
			fr. c.	fr. c.	
			»	»	»
			99	100	

TABEAU N° XXIII. — Répartition des journées de détention, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

JOURNÉES DE TRAVAIL	JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	JOURNÉES de chômage faute de travail.	JOURNÉES de JOURNÉES DE REPOS	JOURNÉES de JOURNÉES DE REPOS	JOURNÉES DE CELLULE		TOTAL
	Infirmes, vieillards, arrivants libérés et expectative.	Jours fériés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage, etc.					A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.	
En commun.	5	6	7	8	4	3	6	7	10	12	13
1									40	41	
45.881	8.850	11.519	4.150	»	»	»	»	»	»	»	73.364
45.881	21.519								1.474		1.474

TABEAU N° XXIV. — Répartition de la population au 31 décembre 1900, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLEURS	AU REPOS		A l'infirmerie.	EN CELLULE SANS TRAVAIL		TOTAL
	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.		Observation et isolement.	Par punition ou mesure disciplinaire.	
En commun.	5	6	8	9	11	12
1						
76	»	»	6	»	»	83
76	»			1		1

VI

RENSEIGNEMENTS DIVERS

RELATIFS

AUX ENTREPRISES DES MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE

ET DE CORRECTION